

VOEU
CONSEIL COMMUNAL DU 18 JANVIER 2017

En vue de la préparation de la carte scolaire pour la rentrée 2017-2018, le Conseil Communal souhaite que soit votée la motion suivante :

La ville de Lomme s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique éducative locale ambitieuse, choisissant d'investir dans l'éducation, tant au niveau de ses compétences obligatoires que depuis 10 ans avec 2 PEG et « Lomme éducation » volontaristes et appréciés.

Dans le cadre de cette politique éducative locale et partagée, la ville est particulièrement attentive, tous les ans, à la constitution de la carte scolaire qui détermine les moyens d'enseignement pédagogiques, mis à disposition des établissements scolaires.

La circulaire du Directeur Académique est d'ailleurs totalement partagée par la ville, puisque le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) évoque dans celle-ci « *l'exigence de l'amélioration du niveau de compétences de chaque élève* », un des premiers objectifs de « Lomme Education » à travers la double réussite, scolaire et éducative.

Nous partageons également un autre objectif, porté par la loi de refondation de l'école, personne ne s'en étonnera, à travers « *la lutte contre les inégalités sociales au sein de l'école* ».

C'est dans le cadre de ces deux objectifs partagés, que le Conseil Communal souhaite faire connaître ses attentes et besoins pour la rentrée scolaire 2017-2018, laquelle se prépare dès aujourd'hui pour les services de l'Etat et évidemment pour ceux de notre ville.

Au regard de la pression démographique qui pèse sur nos écoles maternelles, proches de la « saturation », nous souhaitons que deux postes soient ouverts respectivement à l'école maternelle Petit Quinquin et à l'école Paul Bert.

A l'école Petit Quinquin, tout d'abord, puisque le secteur du Marais regroupe plus de 30 % de la population de la ville et que les caractéristiques de cette population doivent nous permettre d'anticiper les moyens pour résoudre les difficultés scolaires. Il est d'ailleurs notable qu'aucune des écoles du secteur, Paul Langevin, Victor Hugo et l'école Petit Quinquin ne scolarise d'enfants de moins de 3 ans alors, alors que cela est une priorité dans la lutte contre l'échec scolaire.

L'ouverture à l'école Petit Quinquin permettra en outre, de mieux répartir la population scolaire existante et d'éviter des scolarisations plus lointaines, alors que la ville a déjà procédé à l'aménagement d'une salle de classe.

A l'école Paul Bert, pour retrouver pleinement un poste d'enseignant aujourd'hui totalement légitime au vu des effectifs remontés par la direction et les services de la ville. L'aménagement temporaire décidé par le DA-SEN l'an dernier aura été particulièrement utile pour cette école classée en REP.

.../...

En ce qui concerne les fermetures potentielles de classes, nous réitérons notre lecture locale : au-delà des chiffres de fréquentation des écoles, variables, d'une année à l'autre, nous devons privilégier le temps long plutôt que de fermer une classe sans avoir de garantie d'une réouverture l'année d'après.

Ainsi, alors même que nous avons particulièrement investi dans **les écoles Léon Blum et Michelet**, elles pourraient demain être chacune concernées par une fermeture de classes.

Au regard des effectifs pressentis, qui demandent à être comme tous les ans, affinés, avec la livraison de nouveaux logements, du travail mené par les équipes pédagogiques, de l'investissement des parents, du soutien de la ville, **nous demandons que ces projets de fermetures ne se concrétisent pas.**

L'école Léon Blum est par ailleurs inscrite en REP et l'école Michelet, au centre de toute notre attention avec l'école Bracke Desrousseaux, notamment sur la question du lien parent/école avec « Lomme Education ».

Enfin, parce que nous croyons au dispositif qui est maintenant reconnu à l'échelle locale et nationale, nous sollicitons deux moyens supplémentaires « Plus de Maître que de classe » pour les écoles élémentaires Jean Minet et Voltaire - Sévigné.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir voter cette motion afin de préparer et anticiper, avec l'Inspection Académique, la rentrée scolaire 2017-2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme